



COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

le 26/12/2025

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 31 bis, rue Guillochet de la Perriere 97460 SAINT PAUL
RCS Saint Denis 500 340 914

**Procès-verbal des décisions de l'associé unique
Assemblée Générale Ordinaire du 22 Décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 22 Décembre,
A quatorze heures,

L'associé unique de la société 2C COCHERIL CONSTRUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros, s'est réuni au siège social, sis, 31 bis, rue Guillochet de la Perriere, 97460 SAINT PAUL, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite par le gérant.

Est présent : M. Ludovic COCHERIL qui détient la totalité des 100 parts sociales.

L'assemblée est présidée par M. Ludovic COCHERIL, associé unique-gérant, qui a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2025, il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II. – Le Président vérifie la présence des documents suivants :

- la copie des lettres de convocation
- le rapport de la gérance
- le texte des projets de résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- les comptes annuels

Puis le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

III. – Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 et *quitus* à la gérance ;
Affectation et répartition du résultat ;
Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
Fixation de la rémunération du gérant ;
Pouvoirs.



COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

le 26/02/2025
L. Cochery

IV. Résolutions

Première résolution

L'associé unique sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. Il est donné quitus au gérant de sa gestion de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 33 657 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 657 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur :	- 6 610 euros
Le bénéfice cumulé distribuable est de :	27 047 euros
Affectation en réserve légale de 10% du capital social	0 euros
La totalité du compte « Report à nouveau » s'élève ainsi à	27 047 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 82 047 euros.

L'associé unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2022	0 euros	0 euros	0 euros
30/06/2023	0 euros	0 euros	0 euros
30/06/2024	0 euros	0 euros	0 euros

Résolution approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

V. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Ludovic COCHERIL



COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Le 26/12/2025

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 31 bis, rue Guillochet de la Perriere 97460 SAINT PAUL
RCS Saint Denis 500 340 914

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
du 22 décembre 2025**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 33 657 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	33 657 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur :	- 6 610 euros
Le bénéfice cumulé distribuable est de :	27 047 euros
Affectation en réserve légale de 10% du capital social	0 euros
La totalité du compte « Report à nouveau » s'élève ainsi à	27 047 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 82 047 euros.

Résolution approuvée à l'unanimité.

Fait à Saint-Paul
Le 22/12/2025

Le Gérant

Ludovic COCHERIL



COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL.

le 26/10/2026

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 31 bis, rue Guillochet de la Perriere 97460 SAINT PAUL
RCS Saint Denis 500 340 914

***Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées
à l'article L.223-19 du Code de Commerce***

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

En application des dispositions des articles L.223-19 et R.223-26 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée à ces articles n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Saint-Paul
Le 22/12/2025

Le Gérant

Ludovic COCHERIL

Bilan Actif

29101126

Du 01/07/2024 Au 30/06/2025

Du 01/07/2023
Au 30/06/2024

État exprimé en €

		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net		
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement	AB	AC				
	Frais de recherche et de développement	AD	AE				
	Concessions brevets droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes	AL	AM				
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	AS	77 796,76			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	58 560,71	4 020,70		
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Immobilisations Financieres						
	Participations évaluées selon mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations	BB	BC					
Autres titres immobilisés	BD	BE					
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières	BH	BI	1 500,00	1 500,00			
	TOTAL (II)	BJ	137 857,47	BK	132 336,77	5 520,70	11 365,48
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En-cours de production de biens	BN	BO				
	En-cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Créances						
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	211 542,02	19 288,93	192 253,09	103 953,47
	Autres créances (3)	BZ	CA	33 934,04		33 934,04	203 786,69
	Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC				
Valeurs mobilières de placement	CD	CE	956,49		956,49	956,49	
Disponibilités	CF	CG	16 282,99		16 282,99	13 829,18	
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	14 024,06		14 024,06	12 844,11	
	TOTAL (III)	CJ	276 739,60	CK	19 288,93	257 450,67	335 369,94
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CL					
	Primes et remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecart de conversion actif	(VI) CN					
TOTAL ACTIF	CO	1A	414 597,07	151 625,70	262 971,37	346 735,42	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Bilan Passif

Du 01/07/2024
Au 30/06/2025Du 01/07/2023
Au 30/06/2024

État exprimé en €

		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA 50 000,00	50 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)	DC	
	RESERVES		
	Réserve légale (3)	DD 5 000,00	5 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)	DF	
	Autres réserves	DG	
	Report à nouveau	DH -6 609,11	-11 472,14
	Résultat de l'exercice	DI 33 657,02	4 863,03
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
Total des capitaux propres		DL 82 047,91	48 390,89
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
Total des autres fonds propres		DO 0,00	0,00
Provisions	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
Total des provisions		DR 0,00	0,00
Dettes	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 45 497,52	99 820,32
	Emprunts et dettes financières divers	DV 1 106,31	1 663,00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 75 556,51	150 871,38
	Dettes fiscales et sociales	DY 58 763,12	45 989,83
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		
Produits constatés d'avance (4)	EB		
Total des dettes		EC 180 923,46	298 344,53
Ecart de conversion passif		ED	
TOTAL PASSIF		EE 262 971,37	346 735,42
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

29/01/26

ANNEXE

le 26/02/2026
COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 262 971 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 233 786 Euros et dégageant un bénéfice de 33 657 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 / ANC 2015-06 / ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

*COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL*

Etat des immobilisations

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

Immobilisations	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentation Acquisition	Diminution Cession	Valeur Brute à la fin de l'exercice
Installations techniques, matériels et outillage industriels	77 797			77 797
Matériel de transport	52 457		1	52 456
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 105			6 105
TOTAL	136 358		1	136 357

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Etat des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Immobilisation Amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice Reprise	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Installations techniques, matériels et outillage industriels	77 797			77 797
Matériel de transport	42 847	6 448	1	49 294
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 349	897		5 246
TOTAL	124 993	7 345	1	132 337

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Linéaire	3 ans

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice Reprise	Montant à la fin de l'exercice
Sur Comptes Clients	19 289			19 289
TOTAL	19 289			19 289

Le 26/02/2026
COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Etat des échéances des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

POSTES DE BILAN	Montant	Echéance < 1 an	Echéance > à 1 an et < à 5 ans
Autres immobilisation financière	1 500	1 500	
CREANCES			
Créances clients et comptes rattachés	211 542	211 542	
Autres	47 958	47 958	
TOTAL	261 000	261 000	
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées	45 498	45 498	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	75 557	75 557	
Autres Dettes	59 869	59 869	
TOTAL	180 923	180 923	

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Nombre de titres			
	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Parts Sociales	100			100

Le capital social est composé de 100 parts sociales d'une valeur nominale de 500€.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Non Applicable

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Non Applicable

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Détail des charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance - Assurances	14 024 €
Total	14 024 €

Détail des produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	0 €
Total	0 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de Marchandise	
Prestations de service	1 233 786 €
TOTAL	1 233 786 €

Rémunération des dirigeants

(Code du Commerce Art. 123-196; PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Le Montant des rémunérations allouées au gérant pour l'exercice est de 166 000€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Non Applicable

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements Financiers

Non Applicable

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

Effectif Moyen	
Cadre	1
Agents de maîtrise et technicien	3
Ouvriers	5
TOTAL	9